

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2010

Excusés : Mmes Brigitte COVINHES et Nathalie RICARD, Monsieur David CRANSAC
Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif est présenté par Mme Cathy ZULIANI-SOLIER, adjoint aux finances :

✓ Opérations de l'exercice

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 273 566,21 €
- Recettes : 429 108,24 €

- Excédent de clôture (résultat de l'exercice + résultat antérieur reporté) :
☞ 278 426,82 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 116 158,68 €
- Recettes : 244 923,88 €

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (278 426,82 €) est affecté comme suit :

- en section d'investissement (au compte 1068, réserves) : 217 059,84 €
- excédent reporté en section de fonctionnement : 66 366,98 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

BUDGET GENERAL

Pas d'augmentation des taux d'imposition soit :

- taxe d'habitation : 4,72 %, foncier bâti : 9,50 %, foncier non bâti : 38,83 %, taux relais 2010 (TP en 2009) : 6,40 % ce qui représente 177 030 € collectés pour la commune.
- la contribution pour la communauté de communes s'élève à 140 115 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 514 719 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 618 305 €

Les programmes d'investissement 2010 concernent :

- opérations foncières : 17 599 €
- église de Briols : 29 475 €
- remplacement poste incendie Briols : 1 524 €
- aménagement école : 5 625 €
- étude valorisation Dourdou : 13 345 €

- signalisation rues : 3 433 €
- R.D. en traverse 2^{ème} tranche : 189 902 €
- Presbytère Verrières : 45 361 €
- Travaux salle des fêtes : 15 000 €
- Travaux foyer des jeunes : 25 000 €
- Travaux logement sinistré : 29 093 €
- Etude espaces naturels sensibles : 20 000 €
- Eclairage public Briols : 22 000 €
- Eclairage public Moulin Neuf : 52 000 €
- Dissimulation réseaux Moulin Neuf : 44 000 €
- Electrification des cloches (Briols + Verrières) : 6 700 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 4 161 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 50 892 €

BUDGET ZONE ARTISANALE

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 53 280 €

Les budgets primitifs 2010 sont votés à l'unanimité.

Honoraires d'architecte : Monsieur le Maire présente le bilan de l'opération façades réalisée à Montlaur qui concerne 41 opérations. Les honoraires d'architecte qui s'élèvent à 546 € par opération sont pris en charge par ce programme pour un montant de 19 895 €. En l'absence de reconduction des aides de la Région sur ce programme le conseil municipal décide de ne pas reconduire ces opérations pour 2010.

Acquisitions foncières : Par courrier du 12 février la Safer a informé la mairie de la vente de 9 ha situés à Aumières propriétés des consorts Rivemale. Ce sont portés acquéreurs sur ces parcelles les propriétaires suivants : Andral du Mas de Privat, Barbe de Puech Aussel, Bousquet du Py, Bessière et Girard de Passaret (commune de Gissac). S'agissant d'agrandissement d'exploitation et non d'installation d'un jeune agriculteur, à l'unanimité le conseil municipal se prononce pour qu'en contrepartie de l'attribution parcellaire à ces propriétaires, ils s'engagent à rétrocéder à la commune les berges de rivière des parcelles situées entre le pont de Montlaur et le pont d'Aumières. Ces berges seront restaurées, ouvertes au public et entretenues par la commune. Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour que ces dispositions soient intégrées par la Safer à l'occasion de la cession.

Lotissement : Monsieur le Maire communique à l'ensemble du conseil municipal le projet de lotissement concernant 9 lots situés au Barry de Garach déposé par l'entreprise Alinat. Ce programme est affiché en mairie. Les renseignements commerciaux sont à demander à l'entreprise Alinat.

Projet de méthanisation : Laurent Bernat présente le projet agri biogaz du Rougier. Il s'agit d'une association de 35 agriculteurs autour de Montlaur et la coopérative fromagère la Pastourelle. Ce projet concerne la création d'un outil commun permettant la récupération des énergies contenues dans les matières organiques produites localement (fumier, effluents d'élevage, eaux blanches de laiterie, déchets verts etc...). Il s'agit d'un projet innovant qui

permettra aussi la mise aux normes des exploitations agricoles. Pour toute information complémentaire : ab.rougier@free.fr

Le Barry : Mme Decup indique qu'il existe trois impasses perpendiculaires à la rue du Barry qui ne sont pas identifiées. Des propositions pourraient être faites pour trouver une appellation à ces rues.

FIN DE SEANCE.